



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt



CROPSAV élargi - Section Animale

13 octobre 2025



- 1. Point de situation sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) en Bretagne**
- 2. Point de situation sur la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) en France**
- 3. Alerte sur la présence de datura stramoine en Bretagne**

Introduction

Comparaison entre la FCO et la DNC

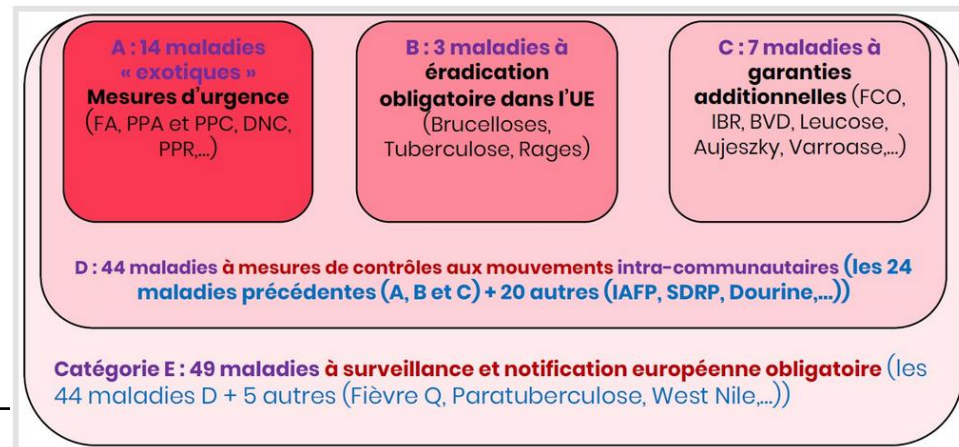
	FCO sérotypes 3 et 8	DNC
Catégorie LSA	CDE (maladie à <u>éradication volontaire</u> , enzootique pour les sérotypes 3 et 8)	ADE (maladie normalement absente de l'UE, <u>éradication immédiate</u>)
Espèces sensibles	Ruminants (bovins, ovins, caprins), camélidés	Bovins (zébus, buffles)
Impact sur la santé des troupeaux de bovins	Fièvre, troubles respiratoires, inflammation des muqueuses buccales, nasales et oculaires, boiteries, avortements. Pertes de production laitière. Mortalité sporadique (avec une variabilité selon l'âge).	Evolution longue, impact clinique important sur les animaux : fièvre, nodules douloureux. Perte de production laitière Jusqu'à 10% de mortalité, 10% de formes chroniques, 45% de malades.
Objectif sanitaire	Surveillance et contrôles aux mouvements	Eradication immédiate
Déclaration	Foyers doivent être déclarés	Foyers doivent être déclarés
Mesures de gestion	Soins aux animaux Pas de mesure de gestion obligatoire Vaccination volontaire Limitation des exports vers certains pays	Vaccination obligatoire dans les ZR Dépeuplement de l'unité épidémiologique contaminée Restriction des mouvements des animaux présents dans les ZR
Prise en charge Etat	Visite et analyses dans le cadre de la déclaration des foyers par le vétérinaire sanitaire En période d'activité vectorielle, une fois tous les 90 jours.	Visite et analyse dans le cadre de la déclaration, mesures liées au dépeuplement (y compris indemnisation, nettoyage-désinfection, etc.), vaccination, visites de surveillance dans les zones réglementées, etc.

Introduction

Rappels Loi de Santé Animale (LSA)

Classification des maladies

A	Maladie normalement absente de l'Union européenne et soumise à éradication immédiate
B	Maladie devant être contrôlée par tous les Etats membres et soumise à éradication obligatoire
C	Maladie soumise à contrôle volontaire des Etats membres et donc à éradication volontaire
D	Maladie soumise à restriction de mouvements entre Etats membres
E	Maladie soumise à surveillance



1. Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Présentation de la maladie

Maladie virale

Espèces sensibles : ruminants et camélidés

- Bovins, ovins, caprins
- Faune sauvage : cervidés

⇒ **Pas de transmission à l'Homme**

Signes cliniques FCO

- Fièvre, troubles respiratoires, salivations, œdème de la face, cyanose de la langue
- Inflammation des muqueuses buccale, nasale et oculaire => larmolement, jetage, salivation
- Boiteries
- Mortalité et longue convalescence

Transmission

- Vecteur piqueur : moucheron *Culicoïdes*



FA, FCO et MHE : signes
cliniques très proches

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Gestion des suspicions officielles

Maladie règlementée CDE

- Déclaration, surveillance et certification obligatoires, éradication facultative

Foyer = symptômes + PCR positive
Les PCR liées aux mouvements ne sont pas prises en charge

Foyer

- 2 signes cliniques **spécifiques** concomitants le même jour
- Prélèvement maximum de 3 animaux lors de la même visite pour une espèce
- Notification à la DDPP via un formulaire pré-établi
- Si le résultat est positif, pas de nouvelle visite du vétérinaire sanitaire prise en charge pendant 90 jours en période de diffusion du virus.



Les avortements ne sont pas des événements qui permettent de fonder une suspicion de FCO

Ovins (une association de ces signes cliniques)

- Œdème de la face/mufle/inter-mandibulaire
- Conjonctivite/Larmolement
- Jetage nasal
- Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Œdème/cyanose de la langue
- Hyper-salivation
- Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie
- Raideur des membres
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle
- Perte de laine

Bovins (une association de ces signes cliniques)

- Conjonctive/larmolement/yeux exorbités
- Œdème péri-oculaire
- Jetage nasal
- Erosions/ulcères/croûtes sur le mufle
- Congestion ou pétéchies sur le mufle
- Congestion des lèvres/de la muqueuse buccale
- Œdème et/ou congestion des bourrelets coronaires associés à une boiterie
- Œdème pâturons, boulet, canon, carpe/jarret
- Erosions/ulcères/croûtes/pétéchies au niveau de la mamelle

Caprins (une association de ces signes cliniques)

- Œdème de la face
- Jetage nasal
- Langue cyanosée
- Hyper-salivation
- Raideur des membres/boiterie

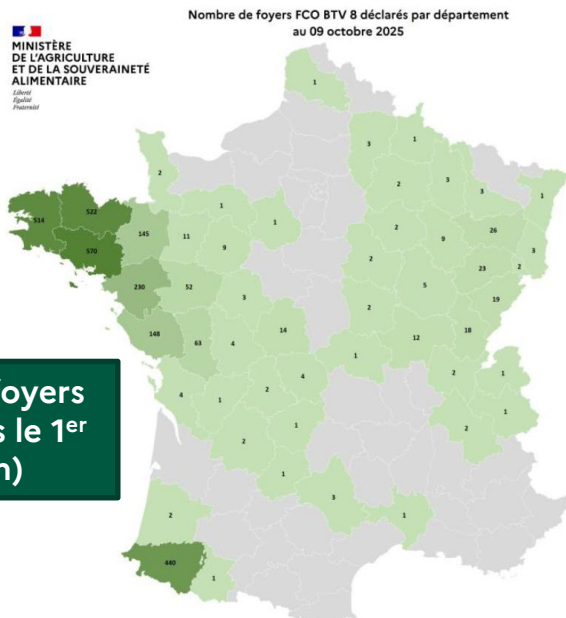
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Point sur la situation sanitaire en France (au 09/10/25)

Deux sérotypes
sont détectés
actuellement en
France

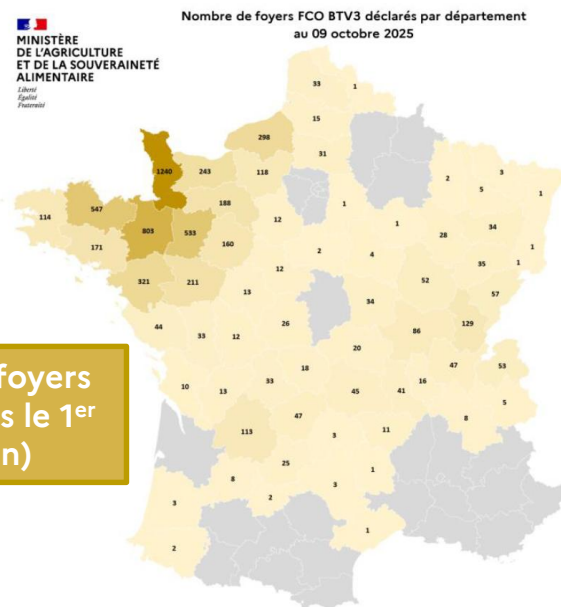
Le plan de
surveillance
2023-2024 n'a
pas mis en
évidence de
circulation
d'autres
sérotypes
exotiques de la
FCO

Sérotipe 8



2 895 foyers
(depuis le 1^{er}
juin)

Sérotipe 3

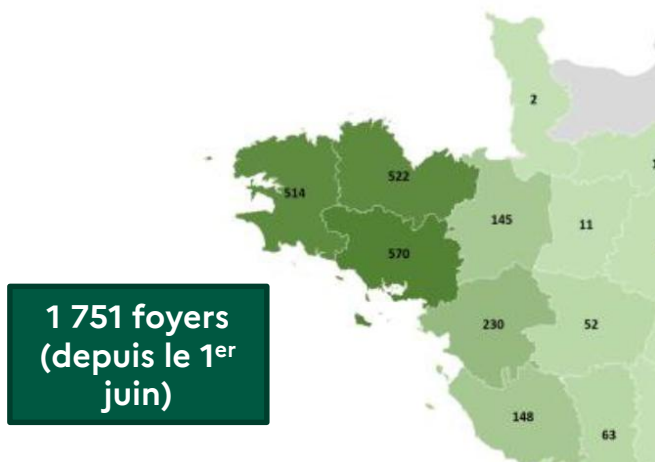


6 219 foyers
(depuis le 1^{er}
juin)

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

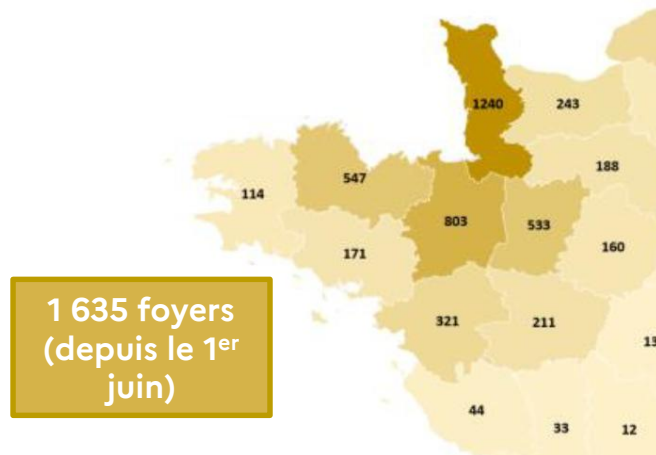
Point sur la situation sanitaire en Bretagne (au 09/10/25)

Sérotype 8



1 751 foyers
(depuis le 1^{er}
juin)

Sérotype 3



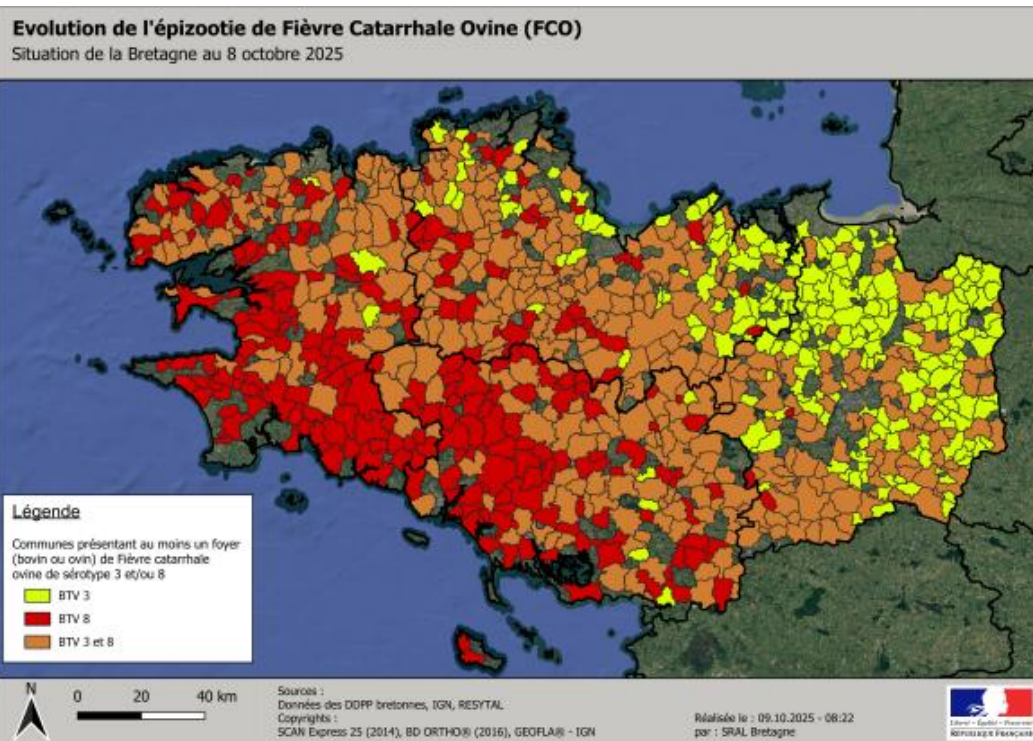
1 635 foyers
(depuis le 1^{er}
juin)



La Bretagne concentre 37% des foyers français

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Point sur la situation sanitaire en Bretagne au 09/10/25



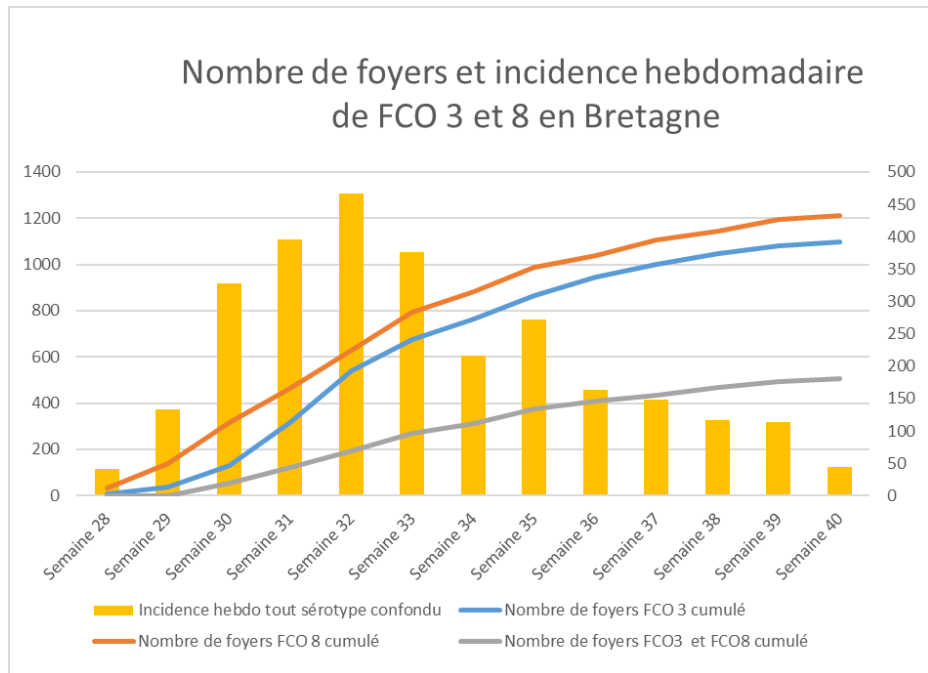
Parmi les foyers, 88%
concernent des cheptels
bovins et 12% des cheptels
ovins



Le nombre d'animaux
touchés par élevage peut
être variable

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Point sur la situation sanitaire en Bretagne



- Incidence élevée en juillet
- Pic la semaine du 4 août 2025



Un point hebdomadaire est transmis à l'OVVT, l'OVS et la chambre d'agriculture

Arrêt de ce point hebdomadaire

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Situation sanitaire des pays voisins

Espagne :

- Circulation du **sérotype 1** (+ sérotypes 3 et 8)

Italie :

- Circulation du **sérotype 1** (+ sérotypes 3, 4 et 8)
- Détection de deux foyers FCO **sérotype 5** dans le sud de la Sardaigne. Le second foyer (signalé en octobre) est en co-infection sérotype 5 + 8.

Pays-Bas :

- Circulation du sérotype 3 et du **sérotype 12**

Pas de vaccin à ce jour pour les sérotypes 5 et 12

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Accompagnement des éleveurs

Pour les éleveurs touchés par une épizootie, dont FCO ou MHE

- Des solutions pour le paiement des cotisations (modulation, échéanciers, prise en charge partielle des cotisations, ou encore remise des majorations de retard en commission de recours amiable)
- Un accompagnement social : écoute, aides au répit (soutien psychologique avec un professionnel, aide au remplacement...), aide administrative et aide financière individuelle après évaluation sociale
- Un dispositif d'accompagnement à la prévention du risque animal pour les exploitations touchées par MHE et/ou FCO : achat de matériels de contention animale (bovine, ovine ou caprine) pour réduire les risques d'accidents. Cette aide entre dans le cadre des minimis agricoles (plafonds de 20 000€ sur les 3 exercices fiscaux consécutifs). La MSA finance jusqu'à 3 000 €, couvrant 70 % du coût HT de l'investissement (sur facture ou facture d'acompte acquittée par le fournisseur)

Pour en savoir plus, consultez directement la rubrique du site de la MSA en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.msa.fr/lfp/web/msa/pass-agri>



Le service social de la MSA se tient à disposition des éleveurs. Ne pas hésiter à les contacter !

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination FCO

Quel est l'intérêt de vacciner ?

- Protection collective des troupeaux
- Protection individuelle des animaux

La vaccination est le meilleur moyen de lutte !

Quels sont les effets secondaires ?

- Réactions locales au point d'injection
- Réactions systémiques légères et transitoires : hyperthermie, abattement, baisse de l'appétit, légère diminution de la production laitière. Ces symptômes sont généralement courts et ne nécessitent pas de traitement.

Que faire l'an prochain ?

- Vacciner avant la mise à l'herbe
- Demander conseil à son vétérinaire !

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination FCO - 1

- Zone de vaccination volontaire (Pyrénées atlantiques, Hautes Pyrénées, Haute Garonne, Ariège, Pyrénées orientales, Landes, Gers, Aude)
- Prévenir l'arrivée par l'Espagne

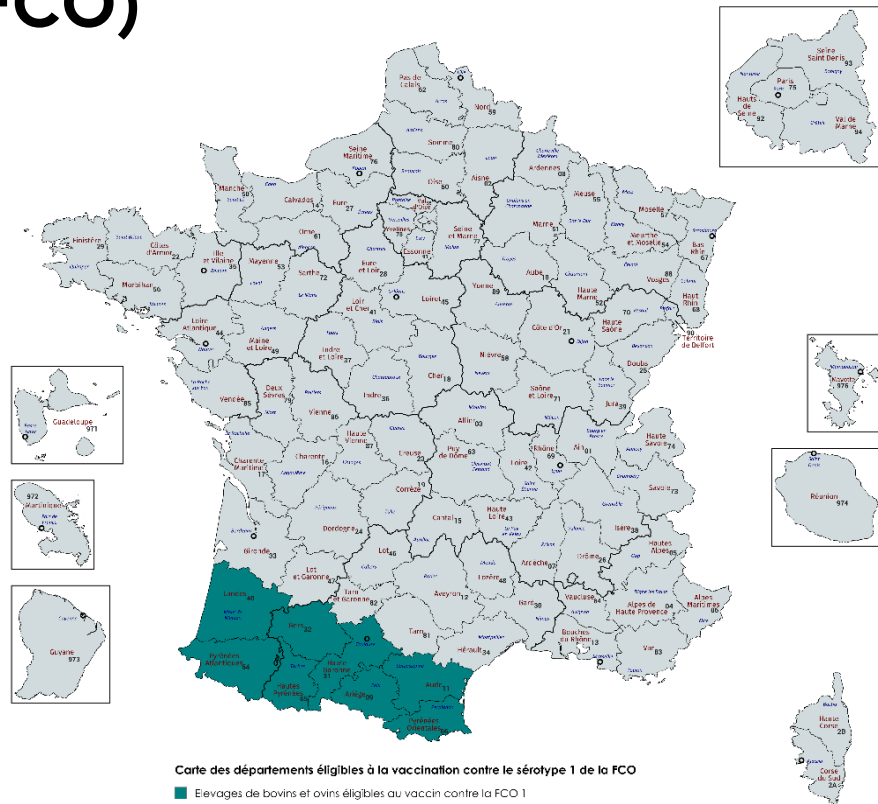
Campagne publique été 2025 - janvier 2026

- Vaccin AMM
- Estimation : 600 000 bovins
- Coût pour l'Etat : 4,5 millions €

→ Cordon sanitaire pour protéger la France



Bovins et ovins



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination FCO - 8 en 2025 – Prise en charge Etat

- Zone de vaccination volontaire (Métropole et Corse)
- Soutenir la filière ovine

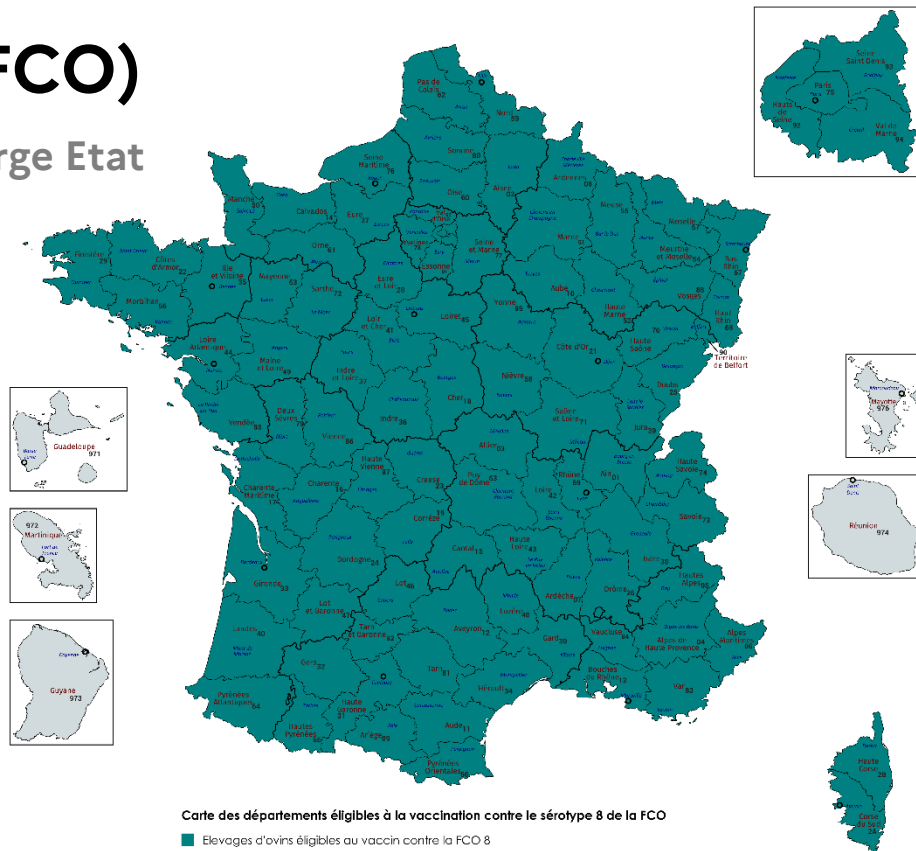
Campagne publique été 2025 - janvier 2026

- Vaccin ATU
- 1 million d'ovins
- Coût pour l'Etat : 17 millions €

→ Enclencher la production par les laboratoires



Ovins uniquement



Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Vaccination FCO - Communication

La vaccination est le meilleur moyen de lutte !

De multiples communications effectuées par l'Etat

- Communiqués de presse nationaux : 5 août 2024 (campagne de vaccination FCO3), 20 septembre 2024 (campagne de vaccination FCO3), 4 novembre 2024 (commande supplémentaire de vaccins FCO3), 7 avril 2025 (campagne de vaccination FCO1 et 8), 4 juillet 2025 (campagne de vaccination FCO1 et 8), 1^{er} août 2025 (appel à la vaccination).
- Communication régionale : CROPSAV du 27/09/2024, CROPSAV du 15/05/2025, communiqué de presse régional le 12/08/2025.

De multiples communications effectuées par les acteurs du sanitaire

- <https://www.gds-bretagne.fr/>
- Via le réseau du Groupement Technique Vétérinaire pour les vétérinaires

Relai par les chambres d'agriculture, la presse régionale, etc.

+ Un courrier va être adressé aux éleveurs cette semaine pour apporter de l'information concernant la situation sanitaire et les mesures de lutte, et appelant de nouveau à la vaccination !

Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Bilan

La vaccination est le meilleur moyen de lutte !

Elle reste le meilleur moyen de lutte pour l'année prochaine (à anticiper donc !).

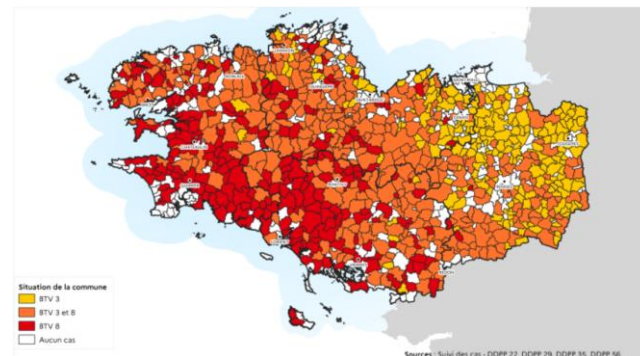
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO)

Pour en savoir plus

Situation sanitaire actualisée

Disponibilité des vaccins et stratégie vaccinale

Conditions aux échanges (mouvements de ruminants à destination d'autres Etats Membres)



Niveau national

<https://agriculture.gouv.fr/la-situation-de-la-fievre-catarrhale-ovine-fco-en-france>

Niveau régional

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/point-de-situation-en-bretagne-et-protection-contre-la-fco-a3725.html>

2. Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Présentation de la maladie

Maladie virale : poxvirus transmis par des vecteurs mécaniques/passifs « seringues volantes » : mouches piqueuses (Stomoxes), taons

Espèces sensibles : bovins (zébus, buffle)

⇒ **Pas de transmission à l'Homme**



Taon



Tabanidés

- 50 m en cours de repas et 6 km en recherche.
- Mai à septembre.
- Gîte espaces naturels.

Mouche



Mouches piqueuses (stomoxes)

- 150 m à 1,6 km (max 5 km).
- Pic printemps et automne.
- Matières végétales en décomposition (+déjections animales).



Vecteurs abondants

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Signes cliniques

Évolution longue – un impact important sur les animaux

- Fièvre pouvant atteindre 41 °C
- Nodules et lésions nécrotiques sur la peau, les muqueuses et les membranes
- Hypertrophie des ganglions lymphatiques
- Abattement
- Anorexie
- Chute de lactation
- Atteinte d'organes internes (tractus digestif, appareil respiratoire)
- Evolution longue



Séquelles importantes (peaux endommagées)
Jusqu'à 45 % de malades (morbidity)
Jusqu'à 10 % de morts (mortality)



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Particularités de la maladie

Plusieurs cas d'animaux porteurs du virus

- **Symptomatiques** : signes cliniques + multiplication et excrétion du virus
- **En incubation** : pas encore de signes cliniques + multiplication et excrétion du virus
- **Asymptomatiques** : pas du tout de signes cliniques + multiplication et excrétion du virus



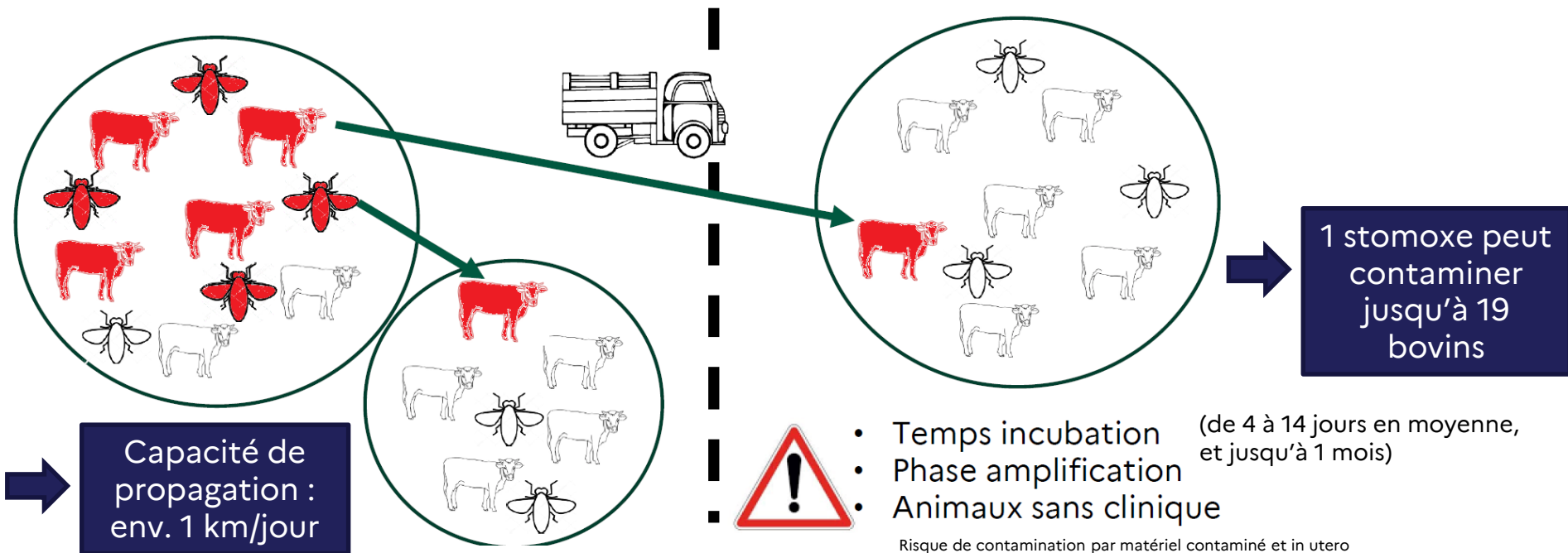
Présence d'animaux sans symptômes mais contaminants

Virus très résistant dans le milieu extérieur

- 35 j dans les croûtes (qui tombent au sol)
- 18 j dans la peau
- 6 mois produits à + 4°C

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Transmission principale par vecteurs et par mouvements d'animaux infectés



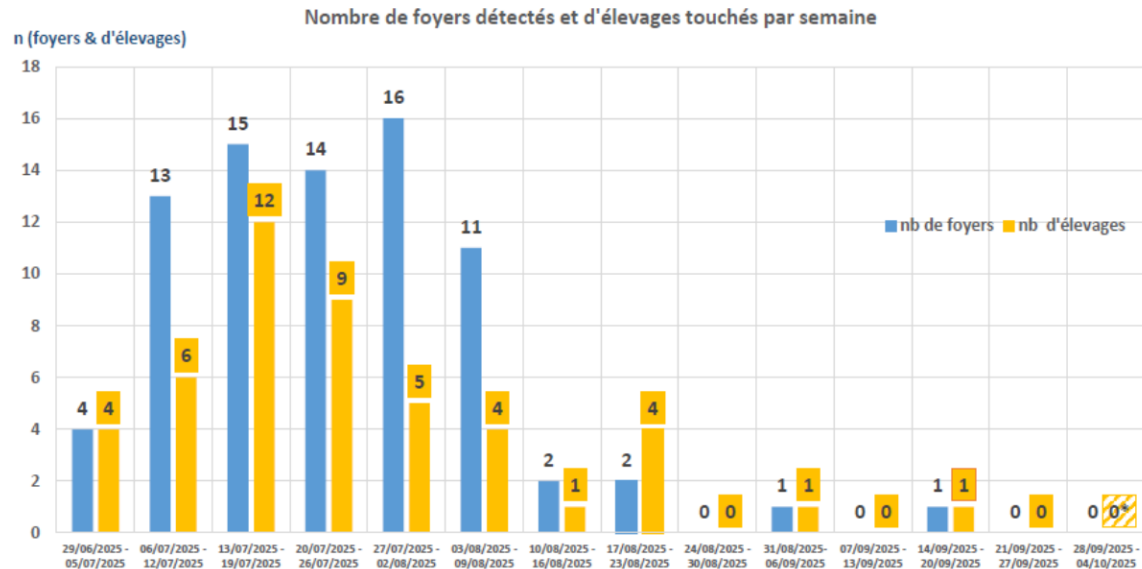
Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Situation sanitaire en France au 13/10/2025

80 foyers détectés en France répartis dans cinq départements :

- 32 dans le département de la Savoie,
- 44 dans celui de la Haute-Savoie,
- 2 dans le département de l'Ain,
- 1 dans le département du Rhône,
- 1 dans le département du Jura.

Ces foyers concernent 48 élevages.



* chiffres non finalisés pour la semaine du 28/09 au 04/10

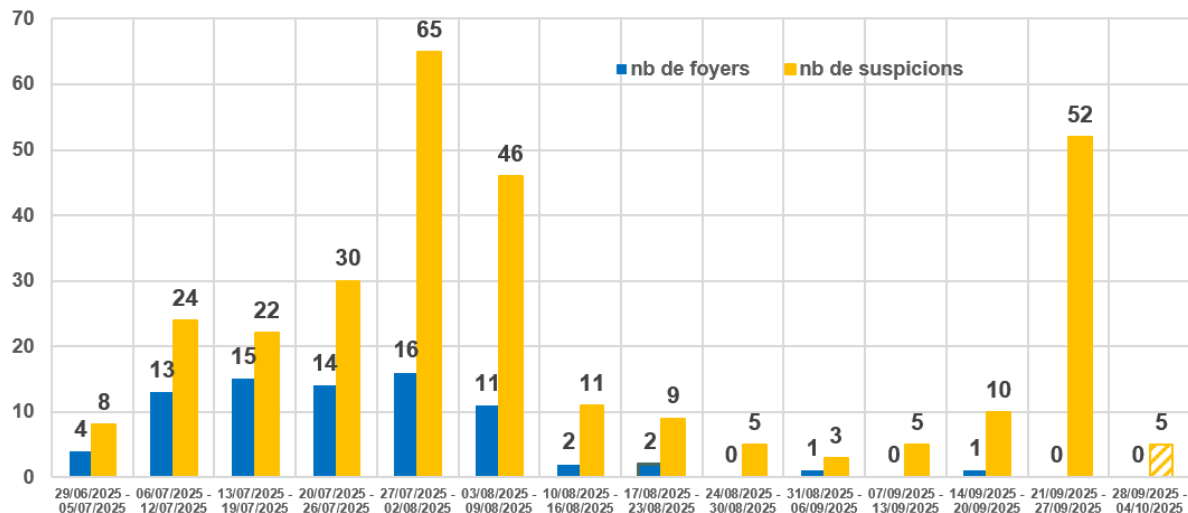


+1 le 11/10

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Situation sanitaire au 08/10/2025

Évolution hebdomadaire des suspicions DNC et des foyers dans la ZR1 et ZR2



*Chiffres non-finalisés pour la semaine du 28/09 au 04/10/25

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- **Détection précoce** des bovins suspects cliniques, **y compris vaccinés** (critères d'alerte, éleveurs/vétérinaires sanitaires/DDPP)
- Analyse rapide de toutes les suspicions, 2 laboratoires de proximité agréés (LDA01, LDA73)
- Si confirmé : assainissement du foyer = **dépeuplement** rapide et sur place de tous les bovins de l'unité épidémiologique infectée

10 suspicions levées en
Bretagne

Merci aux vétérinaires et aux
éleveurs pour ces déclarations !

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Mesures de lutte

Dépeuplement total des foyers => tarir la source de virus

Zone règlementée : zone de protection de 20 km et zone de surveillance de 50 km

- Accès élevage limité aux seules personnes indispensables
- Visites vétérinaires de surveillance
- Mesures de biosécurité
- Lutte anti-vecteurs
 - Traitement des animaux
 - Moindre efficacité des pour-on car moins de protection du bas des membres
 - Aérosols ou spray au niveau bas de flancs, abdomen, membres
 - Résistance aux pyréthrinoides (deltaméthrine) des stomoxes en Occitanie
 - Lavage des camions de transport à l'eau chaude
 - Lutte contre les gîtes larvaires
 - Propreté des bâtiments et des abords, recouvrir les tas de fumiers de bâches

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte

Mesures de contrôle et limitation des mouvements

- Interdiction des mouvements et isolement des bovins
- Rassemblements interdits
- Mouvements vers l'abattoir contrôlés

Mesures sur les produits et sous produits des foyers

- Élimination ou traitement des produits depuis min 28j avant la maladie
- [...]

	 <u>Abattoir en ZP</u>	 <u>Abattoir en ZS</u>	 <u>Abattoir en ZI</u>
 <u>Elevage en ZP</u>	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP * vers abattoir le plus proche de l'établissement d'origine	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, lorsqu'il n'est pas possible d'abattre les animaux en ZP. L'abattoir doit être le plus proche de la ZP possible.	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, lorsqu'il n'est pas possible d'abattre dans la ZR. L'abattoir doit être situé le plus près possible de la ZS.
 <u>Elevage en ZS</u>	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, vers l'abattoir le plus proche de l'établissement d'origine.	Mouvement soumis à autorisation de la DDPP *, lorsqu'il n'est pas possible d'abattre dans la ZR. L'abattoir doit être situé le plus près possible de la ZS.
 <u>Elevage en ZI</u>	Mouvement autorisé (sans autorisation DDPP)		
* autorisation soumise au respect des conditions indiquées dans le règlement 2020/687			

ZP = zone de protection 20 km, ZS = zone de surveillance 50 km, ZI = zone indemne

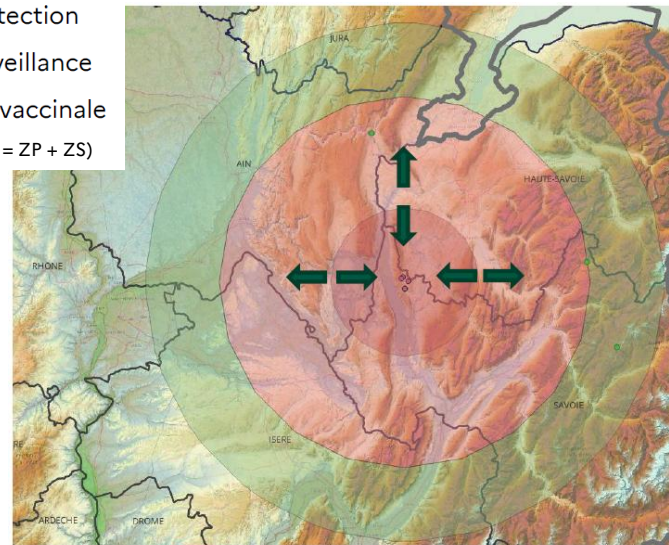
Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte

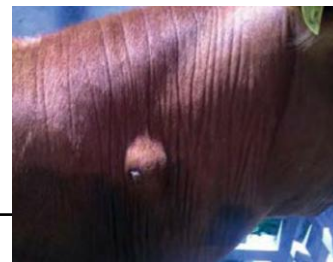
Vaccination

- Vaccin mis à disposition par l'Union européenne
- Livré en France le 15 juillet – début de la vaccination le 19 juillet en ZR1
- Vaccin vivant atténué en flacon de 25 doses à utiliser dans la journée
- Vaccination par le vétérinaire sanitaire
- Immunité
 - Début à J+10 après vaccination
 - Protection complète à J+21 après vaccination
 - Rappel annuel
 - Effets secondaires limités (réactions au point d'injection, baisse de production ponctuelle) et rares

- Zone de protection
- Zone de surveillance
- Zone de périvaccinale
(20 km autour ZR = ZP + ZS)

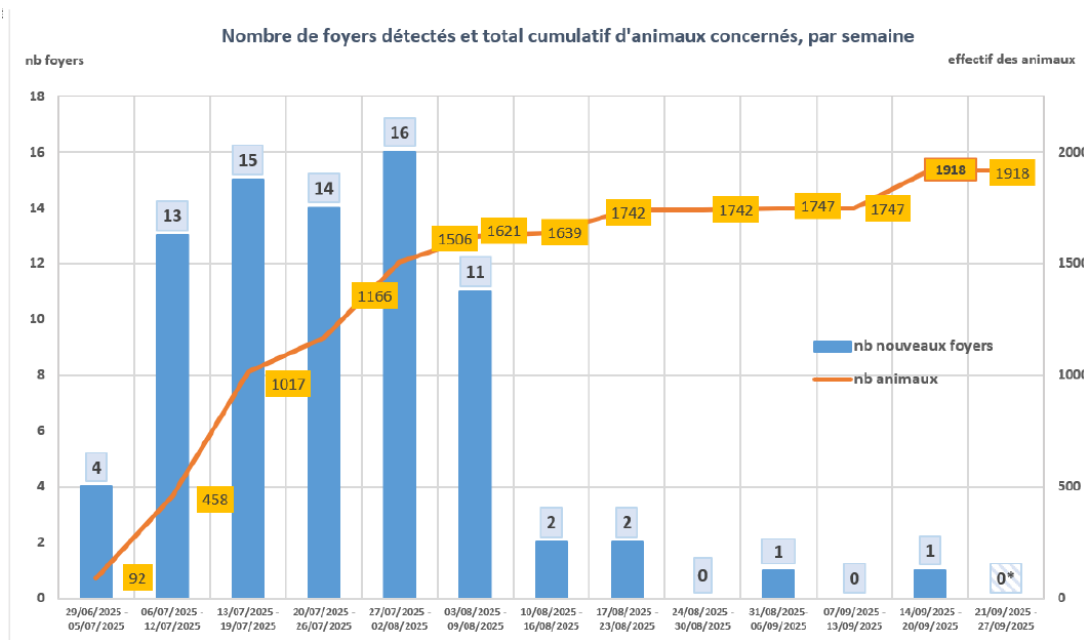


Les laboratoires d'analyse peuvent distinguer l'infection naturelle de la vaccination, si des effets secondaires mimant la maladie sont déclenchés par le vaccin (effets secondaires rares).



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte – point de situation en France



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte – point de situation en France

Plusieurs secteurs géographiques sont directement concernés par des mesures de gestion de la DNC en France :

- 1 • La région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) : présence de foyers depuis le 29/06/25
+ la région Bourgogne-Franche-Comté (**depuis le samedi 11/10/2025**)

- 2 • La Corse : absence de foyers, mais proximité avec la Sardaigne

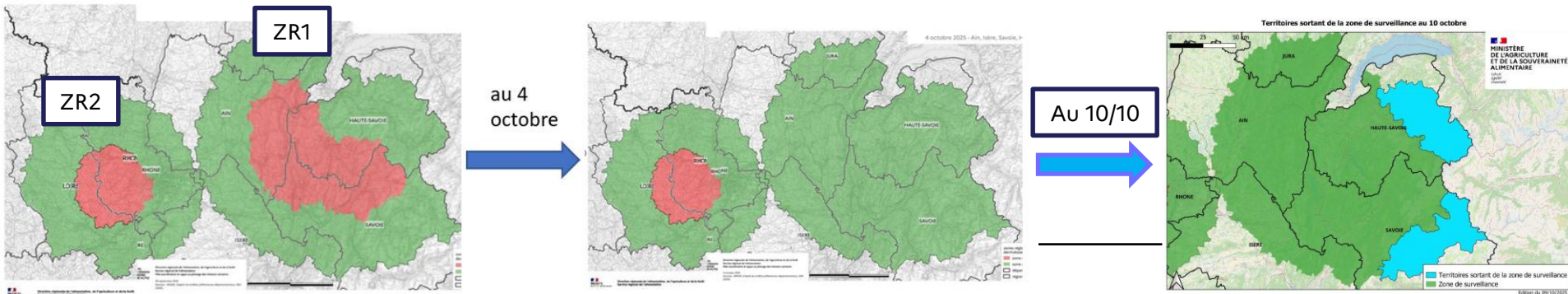
- 3 • Le département des Pyrénées Orientales : absence de foyers dans ce département, mais la zone règlementée espagnole déborde sur ce département en France (présence de trois foyers en Espagne depuis le 3/10/25)
-

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte – point de situation en région AURA

- Trois zones réglementées mises en place ZR1 (date du dernier foyer : 6/09/25), ZR2 (date du dernier foyer : 18/09/25) et ZR4 (date du dernier foyer : 11/10/2025)
- La zone de protection a été levée dans la ZR1 le 04/10
- 63 communes situées à l'Est de la Savoie et de la Haute-Savoie sont sorties de la zone de surveillance le 10/10 -> négocié avec la Commission Européenne et les Etats Membres car normalement une ZR est levée en bloc.

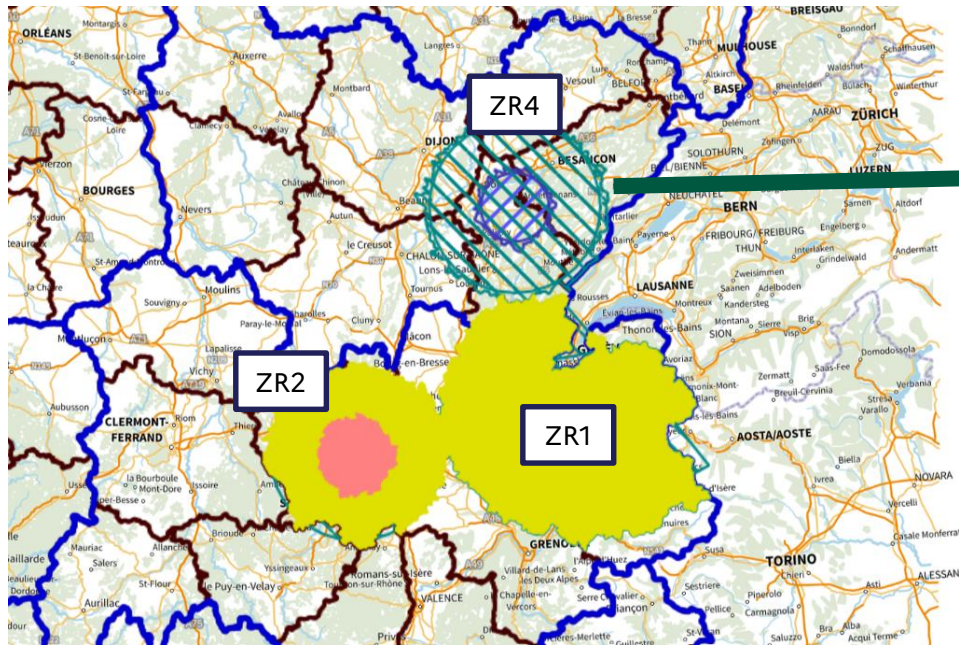
(zones de protection en rouge, zones de surveillance en vert)



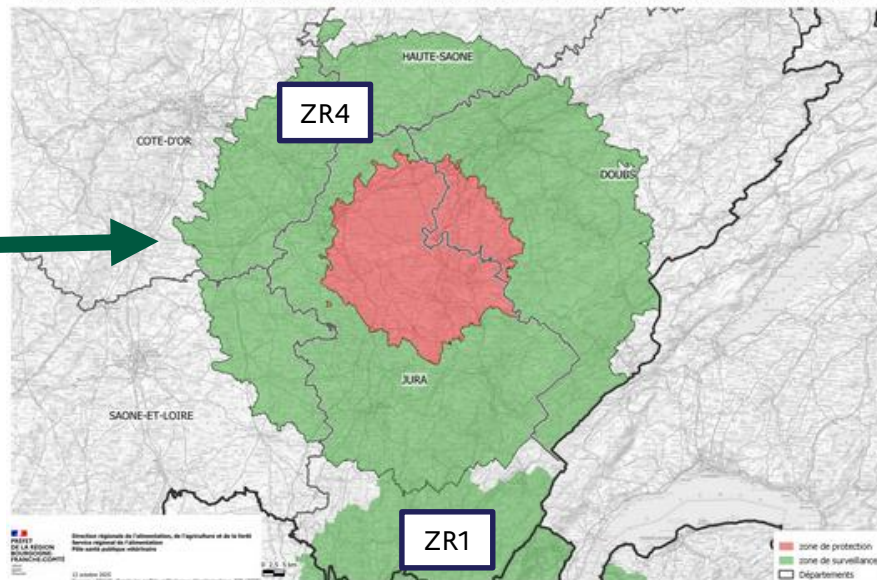
Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures de lutte – point de situation en région BFC

- ZR4

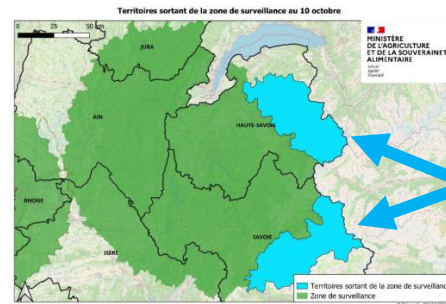


ZONES REGLEMENTEES SUITE A UNE DECLARATION D'INFECTION DE DERMATOSE NODULAIRE CONTAGIEUSE BOVINE



Dermatose Nodulaire Contagieuse

Mesures de lutte – point de situation en région AURA



- 63 communes situées à l'Est de la Savoie et de la Haute-Savoie sont sorties de la zone de surveillance (ZS) le 10/10



Ces 63 communes basculent en zone de vaccination (ZV)

Des conditions aux mouvements persistent :

- ✓ Au sein de la zone de vaccination : les mouvements sont autorisés
- ✓ Mouvements de la zone indemne (ZI) vers la ZV : autorisés, mais avec une vaccination obligatoire des animaux à l'arrivée
- ✓ **Mouvement de sortie de la ZV : interdits, sauf dérogation spécifique**
- ✓ Sortie des lisiers, cuirs et peaux : mêmes conditions qu'en ZR

Vers un élevage situé en ZR => INTERDIT (sauf dérogation liée à des élevages ayant des bâtiments ou pâtures en ZR et en ZV)

Vers toute autre destination en France (hors ZR ou ZV) ou dans un autre Etat Membre (hors ZR) => AUTORISÉ

Conditions : délivrance d'un LPS par la DDPP

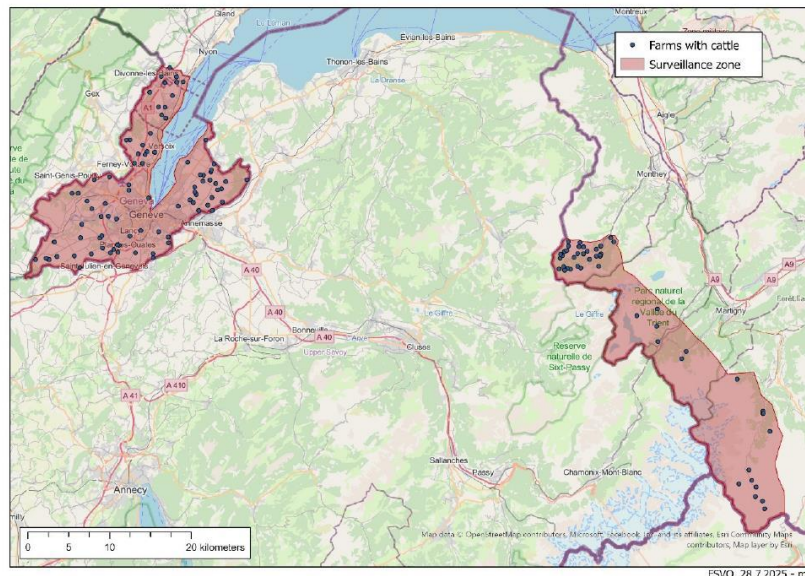
+

- 1) BV de l'envoi et BV détenus dans la même unité épidémiologique : vaccinés depuis au moins 28 jours ou sont couverts par l'immunité maternelle
- 2) BV de l'envoi et BV détenus dans la même unité épidémiologique sont soumis à un examen clinique favorable par le VS
- 3) Les BV de l'envoi sont détenus au sein de l'élevage d'origine depuis au moins 28 jours (ou depuis leur naissance)
- 4) Aucun foyer depuis au moins 3 mois dans un rayon de 20 km autour de l'établissement d'origine
- 5) Tous les BV détenus dans la ZV dans un rayon de 50 km autour de l'élevage sont vaccinés depuis au moins 60 jours.

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

En lien avec la région AURA, la situation en Suisse

- Débordement très limité de la **zone de surveillance** française sur le territoire Suisse
- **Pas de foyer en Suisse**
- Vaccination obligatoire de 3500 bovins détenus dans 95 établissements réalisée entre le 19 juillet et le 4 août
- Vaccins OBP (même que France et Sardaigne) et vaccins MSD



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Région AURA : avancement de la vaccination au 1^{er} octobre

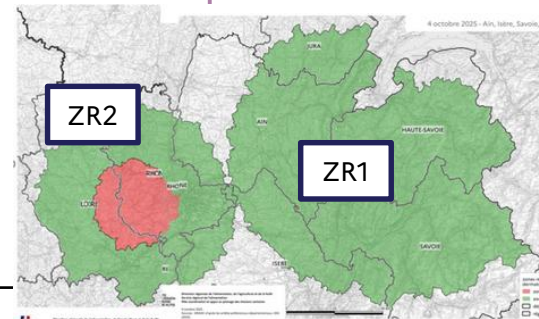
- En ZR 1, le pourcentage de bovins vaccinés est de **91.8%** de la cible :

Nombre de cabinets vétérinaires	Nombre de jours de vaccination	Nombre de chantiers de vaccination	Nombre de bovins vaccinés	Nombre moyen de chantiers de vaccination par jour	Nombre moyen de bovins vaccinés par jour
61	67	4 955	269 938	74	4 029

- En ZR 2, le pourcentage de bovins vaccinés est de **16.0%** de la cible :

Nombre de cabinets vétérinaires	Nombre de jours de vaccination	Nombre de chantiers de vaccination	Nombre de bovins vaccinés	Nombre moyen de chantiers de vaccination par jour	Nombre moyen de bovins vaccinés par jour
21	9	691	51 427	77	5 714

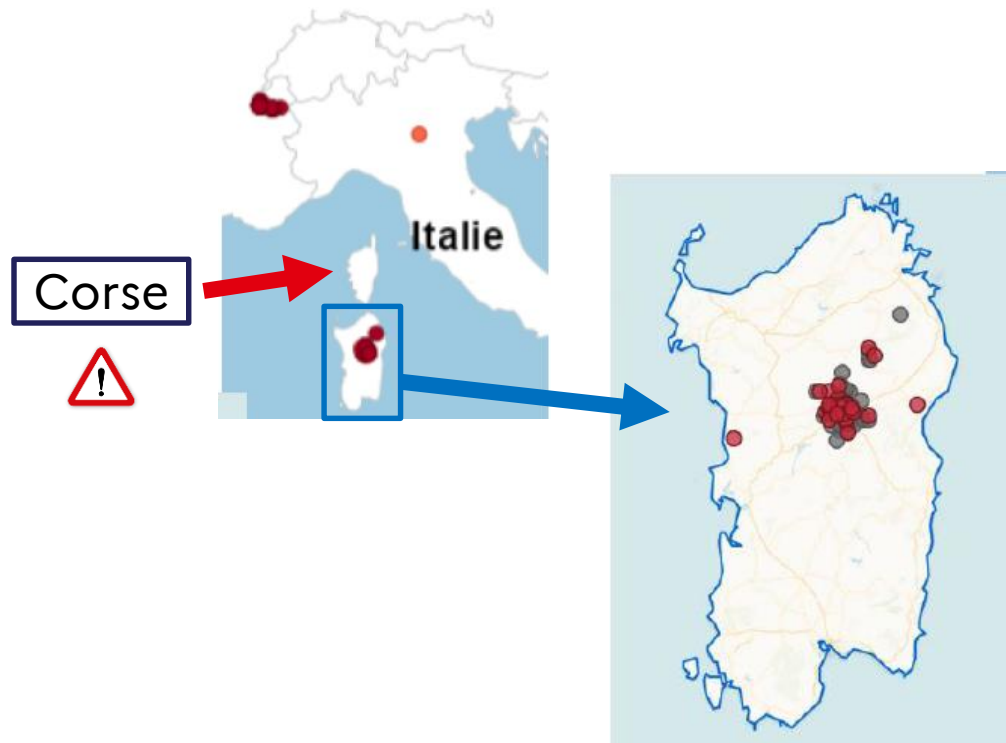
ZR	Au 11/10
1	> 93 %
2	48 %



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Situation en Italie

- Depuis le 20 juin 2025 :
 - 69 foyers en Sardaigne (1 unique foyer en Lombardie détecté le 25/06, levée de la ZR le 13/08).
 - Le foyer italien le plus proche de la France est situé à 70 km du littoral sud de la Corse dont 12 km de Méditerranée
- Mesures des autorités sanitaires en Sardaigne :
 - Dépeuplement de tous les bovins des foyers
 - Vaccination obligatoire des bovins de toute la Sardaigne, même vaccin qu'en France (ZR1)
 - Début vaccination 21 juillet, prévue sur 3 mois (12% au 10/10).



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

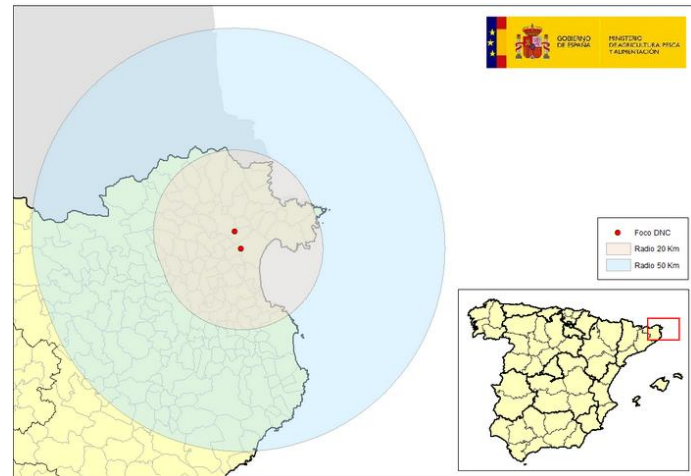
Mesures de lutte – point de situation en Corse

- CNOPSAV du 28/08/25 : décision de vacciner en Corse
- **Pas de foyer détecté en Corse**
- Vaccination préventive contre la DNC obligatoire à partir du 1^{er} septembre du fait de la proximité avec la Sardaigne
- Environ 40 000 bovins (détenus dans 941 élevages) à vacciner par 22 cabinets vétérinaires

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Situation sanitaire au 08/10/2025

- Trois foyers de DNC en Catalogne déclarés le 03/10/25, le 06/10/25 et le 08/10/25 à 20km de la frontière française → mise en place d'une zone de surveillance en Pyrénées-Orientales **avec vaccination de tous les bovins présents dans la partie française de la nouvelle ZR -> La vaccination va démarrer cette semaine**
- L'Espagne met en œuvre les mesures prescrites en droit européen pour la gestion des foyers (dépeuplement total sur place) ainsi que les mesures de restriction des mouvements dans la zone réglementée autour des foyers.
- L'Espagne a décidé de mettre en place du vaccination obligatoire dans leur zone réglementée.
- Les autorités espagnoles indiquent qu'aucun bovin n'est sorti des élevages foyers à destination d'autres Etats-Membres. L'origine des foyers n'est pas connue à ce stade.



Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Enquêtes épidémiologiques en cours pour déterminer l'introduction de la DNC en France

- **Origine** : inconnue à ce stade, enquêtes se poursuivent.
- Pas d'introduction déclarée de bovins depuis l'Italie (y compris Sardaigne) au cours des 3 mois qui ont précédé le 1^{er} foyer en France.
- **Génotypages** :
 - Réalisés par le Laboratoire National de Référence sur la souche « Savoie 2025 ».
 - Résultats souche de clade 1.2b très proche souche Nigeria 2018.
 - Laboratoire Européen de Référence : la souche Sardaigne et la souche Savoie sont proches à plus de 99% : « *la même souche virale est responsable des foyers en Italie et en France* ».
 - A venir : réception et génotypage de la souche tunisienne par le Laboratoire National de Référence, puis comparaison avec les souches Savoie/Italie par le laboratoire européen.

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Objectif des mesures de lutte

Stratégie globale : **ERADIQUER** la maladie
totalement et rapidement

→ Pour les zones de protection : **LIMITER**
L'EXTENSION de la maladie, réduire le nombre
de foyers

→ Pour les zones de surveillance : **FAIRE BARRIERE**
à l'infection dans les élevages

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Impact sur l'export (quelques exemples)

Zonage => statut indemne du reste de la France pour UE et certains pays tiers

➤ Semences

- Arrêt export : Japon
- Arrêt export des semences après mai 2025 : États-Unis

➤ Sous-produits

- Uniquement export sous-produits traitées thermiquement : Nouvelle Calédonie, Polynésie française, Royaume Uni, Japon

➤ Viandes

- Uniquement export viandes traitées thermiquement : Nouvelle Calédonie

➤ Lait cru et produits au lait cru de toute la France

- Suspension export : Argentine, Australie, Canada, Royaume Uni, Polynésie Française, Ukraine
- Si traitement thermique (pasteurisation) = > exports possibles dans de nombreux pays tiers

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures d'accompagnement – accompagnements psychologiques



Accompagnements des éleveurs

- Chambres d'Agriculture
- Mutualité Sociale Agricole
- Coordinateur national interministériel du Plan de prévention du mal-être en agriculture (Olivier Damaisin)



Accompagnement des vétérinaires

- SNVEL
- SNGTV
- Ordre des vétérinaires



Accompagnement des agents de l'État

- Protection fonctionnelle
- Renforts entre DDPP/DRAAF
- Cellule d'écoute
- Sécurisation des chantiers de dépeuplement par les Préfets

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Mesures d'accompagnement – indemnisation des éleveurs foyers

Base réglementaire : arrêté du 16 juillet 2025 fixant les mesures financières relatives à la dermatose nodulaire contagieuse et instruction technique 2025-469.

- L'Etat indemnise la valeur marchande objective (VMO) de chaque animal en prenant en compte l'âge, le sexe, la vocation économique, la valeur génétique et les performances zootechniques des animaux.
- L'Etat indemnise également les frais directement liés au renouvellement du cheptel
- L'Etat prend également en charge les frais de nettoyage et de désinfection en adéquation avec le protocole PISU-DNC
- En outre, l'Etat prend en charge :
 - les opérations exécutées par les vétérinaires sanitaires (visite des animaux suspects et de l'établissement concerné, les prélèvements destinés au diagnostic laboratoire ainsi que le coût des analyses, la visite des lieux de détention des animaux et l'acte d'euthanasie)
 - la collecte, le transport et l'élimination des cadavres des animaux abattus sur ordre de l'administration

Possibilité de versement d'une avance

Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC)

Bilan

Une mobilisation de tous les acteurs du sanitaire : État, vétérinaires sanitaires, OVVT, OVS, tous pleinement engagés, ensemble, pour mettre en œuvre les mesures de lutte et accompagner les éleveurs.

Une nécessité d'éradication de la maladie pour protéger l'élevage bovin Français

Pour en savoir plus : <https://agriculture.gouv.fr/dermatose-nodulaire-contagieuse-des-bovins-dnc-point-de-situation-et-foire-aux-questions>

3. Présence de datura stramoine en Bretagne

Présence de datura stramoine en Bretagne

Signalement de datura stramoine en Finistère

- Plante de la famille des solanacées
- Toute la plante est toxique pour l'homme et les animaux (racines, tiges, feuilles, fleurs, graines)
- Toxicité due à la présence d'alcaloïdes tropaniques
- Signalement provenant d'agriculteurs de présence de datura dans de nombreuses parcelles de maïs et de cultures fourragères, plus particulièrement dans les secteurs du pays bigouden et du Cap Sizun.
- Hautement probable que du datura ait été ensilé avec le maïs : contamination des fourrages et risque d'ingestion par les animaux



Présence de datura stramoine en Bretagne

Signes cliniques d'intoxication au datura

- Les signes apparaissent quelques minutes à quelques heures après ingestion
 - Signes généraux : prostration, décubitus, hyperthermie
 - Signes digestifs : anorexie, sécheresse des muqueuses, inrumination, constipation voire impaction, iléus, météorisation, ténésme
 - Signes cardio-vasculaires : tachycardie
 - Signes respiratoires : tachypnée, dyspnée
 - Signes nerveux : tremblements, ataxie, hyperexcitabilité, hyperesthésie, hallucinations, convulsions
 - Signes oculaires : dilatation des pupilles voire cécité
 - Signes urinaires : rétention urinaire.
- Rarement mortelle chez les ruminants, pouvant être mortelle chez les chevaux ou les jeunes animaux
- La guérison survient en 2 à 6 jours



En cas de suspicion,
contactez
immédiatement
votre vétérinaire

Présence de datura stramoine en Bretagne

Plan d'actions

- Dès à présent : informer les vétérinaires (flash info OVVT) au sujet du risque d'intoxication au datura via des fourrages contaminés cet hiver
- Printemps 2026 : lancer une campagne de sensibilisation des agriculteurs pour un meilleur suivi des parcelles ? (Crab, Arvalis, GDS ?)

Pour en savoir plus (laboratoire de toxicologie de VetAgro Sup) :
<https://www2.vetagro-sup.fr/ens/toxico/page60.html>



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Merci pour votre
participation !**

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt